

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt FACTURE n°: J7080538 du: 31/05/18

CHARENTE AUTOMOBILES DISTRIBUTION

Prix Unit.

Net

977.00

Montant Net

H.T.

3 908.00 €

TVA

C220

CONCESSION RENAULT 4 BOULEVARD DU 8 MAI 1945 16000 ANGOULEME

Qté

4.00

FRANCE

Acheteur: M CATHERINE GRANDPRE catherine.grandpre@groupemichel.com

Affaire n°: K016155 Commande WEB:

Commande: JB055612 Payeur: C11210

Désignation

ENSEMBLE 3 CLOISONS POUR BUREAU VENDEUR

Compte client : C11210 Référence :

Référence

A5.XP1135X

A5.ZTRANSPORT	RT FORFAIT TRANSPORT				1.00	351.72	351.72 €	C220
AIR.BV_P3S	PACK SIEGES(1 SIEGE OPERAT.KAKI + 2 SIEGES VISITEURS OLIVE ET POMME				1.00	560.00	560.00 €	C220
AIR.BV_SVIO	SIEGE VISITEUR SUPPLEMENTAIRE OLIVE				4.00	177.00	708.00 €	C220
AIR.ED_P3ST	PACK ESPACE DETENTE - 3 SIEGES + 1 TABLE BASSE				1.00	1 330.00	1 330.00 €	C220
VOR.TAPIS.ST0	TAPIS RENAULT STORE 3.34 X 3M				1.00	364.00	364.00 €	C220
VOR.ELARA.DR	TAPIS MOQUETTE ELARA 3.20 X 3.10 M DEMI ROND				4.00	405.00	1 620.00 €	C220
ECO70	ECO-PARTICIPATION					7.13	7.13 €	C220
CONDITIONS DE REGLEMENT : 01 CHEQUE		Base HT € Code	Taux	Montant TVA €	TOTAL HT €		8 848.85 €	
Le	30/06/18	8 848.85 € C220	20%	1 769.77 €	TOTAL TVA €		1 769.77 €	
					_	L TTC € Acompte	10 618.62 0.00	
Montant 10	0 618.62 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS						

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent.

Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement RESTE A PAYER €

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1

10 618.62 €